

Bachelier en agronomie, orientation systèmes alimentaires durables et locaux

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél :	Fax :	Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE SA 303 Système et techniques de production alternatifs en élevage 2			
Ancien Code	AGSA3B03	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XISA3030		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Stéphane CAMPO (stephane.campo@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours vient en complément avec le cours de "Système et techniques de production alternatifs en élevage 1" donné aux étudiants de seconde année. Ce dernier aborde les premières grandes familles d'élevage auxquelles on pense, comme les élevages de bovins, caprins, ovins,... Ce cours amènera les étudiants à imaginer l'élevage dans une vision plus large ou de manière combinée afin de tirer le meilleur de chaque aspect.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Compétence 1 : Informer, communiquer et travailler en équipe**

- 1.1 Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques ou scientifiques et ce tant à l'échelon national qu'international
- 1.2 Élaborer des documents didactiques et des fiches techniques relatives aux produits et aux services et adaptés à des publics cibles spécifiques
- 1.3 Participer à la vulgarisation

Compétence 2 **Compétence 2 : S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 2.1 Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente
- 2.2 Développer un esprit critique

Compétence 4 **Compétence 4 : Collaborer aux activités d'analyses, de services à la collectivité et aux projets de recherche appliquée**

- 4.3 S'approprier rapidement les données scientifiques et techniques associées au projet
- 4.4 Réaliser et transmettre le bilan ponctuel de ses activités de recherche

Compétence 5 **Compétence 5 : Appliquer les principes des sciences et du vivant dans tous les domaines de l'agronomie**

- 5.2 Utiliser à bon escient les ressources naturelles (sols, eau, énergie, biodiversité)
- 5.3 Assurer les productions nécessaires pour répondre aux besoins nutritionnels des êtres vivants dans un contexte socio-économique donné
- 5.4 Intégrer à l'activité de production les règles en matière d'éthique, d'environnement, d'hygiène et de santé.

Compétence 6 **Compétence 6 SADL : Collaborer, gérer ou développer des unités de production (péri)urbaine ou de services dans les secteurs du maraichage biologique en permaculture, de l'agroécologie, de l'agroforesterie, de l'écopâturage et de l'agro-**

alimentaire

- 6.1 Raisonner et mettre en œuvre les techniques de production durable en permaculture, en agroécologie, biodynamisme, écopâturage, agroforesterie, ...
- 6.2 Connaître, comprendre et expliquer les principes spécifiques des interactions entre plantes, animaux et sol,
- 6.3 Favoriser la réintroduction des races rustiques, des anciennes variétés et de l'agroforesterie,
- 6.4 Raisonner et appliquer les techniques liées à la transformation et à la conservation des produits dans le respect des normes de qualité, des certifications et des labels,

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant doit être capable de :

- comprendre un système d'élevage alternatif ainsi que différentes combinaisons d'élevage;
- comprendre les notions d'effets bénéfiques liés à la diversification des animaux au sein d'une structure;
- comprendre comment diversifier son offre à partir d'une matière première donnée

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : AGSA2B14

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGSA3B03A Systèmes et techniques de production alternatifs en élevage 2 36 h / 3 C

Contenu

Au cours, plusieurs aspects de l'élevage alternatif seront abordés :

- Elevage combiné ovins, porcins, volailles;
- Elevage spécialisé pour application à l'homme.
- Elevage apicole :
- Elevage ovins avec production direct en petite structure

D'autres sujets d'élevage alternatif pourront également être ajoutés en fonction des possibilités offertes. Des visites pourront également être ajoutées en cours d'années.

Démarches d'apprentissage

Lors de ce cours, une pédagogie active sera mise en place.

- Des visites seront réalisées avec les étudiants afin d'illustrer la réalité du terrain.
- Ils pourront participer de manière active et échanger avec des professionnels de l'élevage afin de comprendre les problématiques concrètes liées à la conduite d'un élevage et à la valorisation de celui-ci.

Les visites étant la base de ce cours, elles sont obligatoires. Une absence non justifiée lors d'une visite entrainera une note nulle pour l'ensemble de la visite.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Disponibilité du professeur pour répondre aux questions et aider à la rédaction des rapports

Sources et références

<https://www.accueilchampetre.be/>

<https://agriculture.wallonie.be/home/politique-economie/organisation-commune-des-marches/miel.html>

<https://www.beewallonie.be/secteur-apicole-wallon/apiculture-wallonnie/>

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100092831294807>

<https://www.aloreedubois.be/>

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Articles déposés sur connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

Des rapports seront à rendre suite aux activités pratiques en ferme.

La répartition se fera de la manière suivante :

Pour chaque visite (4 au total):

- 10% sur la présence et la participation active lors de la visite
- 15% sur la rédaction d'un rapport à remettre dans les 15 jours qui ont suivi la visite

Ce qui amène pour l'ensemble des 4 visites à un total de 100%.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière		100				100
Période d'évaluation						

Dispositions complémentaires

La totalité des points en Q1 sera basée sur la présence durant les visites ainsi que sur le rapport de visite qui en découle.

Si l'étudiant(e) n'a pas pu être présent(e) et que cette absence est justifiée par un certificat, cette visite ne fera pas l'objet d'une notation et la somme des points sera ramenée à l'ensemble des autres visites.

Si la note finale ne permet pas une réussite de ce cours, l'évaluation en Q3 sera basée sur un travail à remettre sur le ou les sujets abordés lors des visites et dont le rapport remis sera inférieur à 50%.

Les rapports de visite validé (avec une note supérieure à 50%) ne devront pas être inclus dans le travail à remettre en Q3.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).